

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>50377</b>	De <b>M. Jean-Claude Buisine</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Somme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		<b>Ministère attributaire</b> > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
<b>Rubrique</b> >tourisme et loisirs	<b>Tête d'analyse</b> >activités de plein air	<b>Analyse</b> > jeunes. accueil. financement.
Question publiée au JO le : <b>18/02/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>01/04/2014</b> page : <b>3076</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'avenir de la Jeunesse au plein air (JPA). Cette dernière est une confédération laïque d'organisations qui agit pour un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté. Elle est également une association complémentaire de l'école qui remplit une mission de solidarité et de citoyenneté dans le cadre de sa campagne annuelle. En France, près de 3 millions d'enfants de 6 ans à 19 ans ne partent pas en vacances. Alors, la JPA leur est nécessaire. Cependant, elle s'inquiète d'une baisse de sa subvention annuelle qui pourrait se produire. Il serait question de diminuer cette dotation de 800 000 euros, soit une baisse de 50 %. Cela poserait un grand problème pour la JPA qui aide les enfants à partir en séjours collectifs, permettant à de nombreux jeunes, issus des familles connaissant des difficultés financières, de partir. Par conséquent, il la remercie de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle entend prendre afin de permettre à la JPA de continuer son action bénéfique.

### Texte de la réponse

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative suit avec beaucoup d'attention l'évolution des soutiens publics accordés à l'association Jeunesse au plein air (JPA), partenaire privilégié du ministère. Les dirigeants de la confédération sont reçus régulièrement au ministère. Le soutien apporté par le ministère à la JPA est significatif et traduit la volonté de maintenir un réel partenariat : elle a ainsi bénéficié au niveau national en 2013 d'une subvention de 139 500 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue au titre des exercices 2013-2015. Se sont ajoutés 28 656 euros au titre des unités de subventions versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) au niveau national. Au titre du présent exercice 2014, et dans un contexte général de contrainte budgétaire, ces montants seront maintenus.